

MAIRIE

DE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 17 décembre 2015 à 18 h 30

Seyne-les-Alpes

ALPES - DE - HAUTE - PROVENCE

04140

TÉL. 04 92 35 00 42

I/ Nouvelle intercommunalité :

Le Maire présente le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par la Préfecture des A.H.P. Il précise que ce schéma applique les dispositions de la Loi NOTRe du 07/08/2015 qui prévoit, notamment, une population minimale de 5000 habitants pour les Communautés de communes en zone rurale et 30000 habitants pour les Communautés de communes incluant le chef-lieu du département. Ledit projet propose une fusion de la Communauté de communes du Pays de SEYNE avec les communautés de communes Asse-Bléone-Verdon, Duyes et Bléone, Haute-Bléone et Moyenne-Durance, l'objectif étant de créer la future Communauté d'Agglomération Pôle Dignois. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 voix contre (D. BARON-G. CHABOT-N. ESCLAPEZ et L. PASCAL) : adopte** le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par la Préfecture des A.H.P., ce qui revient à accepter l'intégration de la commune de SEYNE dans le futur Pôle Dignois et **souhaite** que la Communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon, à savoir les communes de LA BRÉOLE et ST VINCENT-LES-FORTS, rejoigne cette future intercommunalité.

II/ Désignation d'un Conseiller Communautaire supplémentaire :

Les Services de la Préfecture nous demandent de procéder à l'élection d'un Conseiller Communautaire supplémentaire du fait de la nouvelle composition du Conseil Communautaire. Monsieur Dominique BARON propose sa candidature. **Le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret, désigne à l'unanimité D. BARON.**

III/ Demande de subvention LEADER Maison du Mulet :

Afin d'améliorer l'attractivité de la Maison du Mulet, une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER va être déposée en début d'année 2016. Ce projet d'aménagement extérieur (arbres, travaux plantations, aire de travail, jeux d'enfants, signalétique, clôtures, amélioration accessibilité, cuisine, etc...) s'élève à 57 962 € HT avec un financement possible à hauteur de 80%. **Voté par 12 voix pour et 3 abstentions (G. CHABOT-N.ESCLAPEZ et L.PASCAL).**

IV/ Appel d'offres électricité tarifs >36 KvA

A compter du 31/12/2015, les tarifs actuels d'électricité pour une puissance souscrite > à 36 KvA sont supprimés. Au vu de la consommation électrique de la commune, il faut lancer un appel d'offres. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte** une offre transitoire de 6 mois avec EDF et décide de lancer l'appel d'offres.

V/ Nouvelle réglementation CCAS :

La Loi NOTRe supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS autonome financièrement. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** la création d'un budget annexe « Jas de Malivert » et l'intégration des autres dépenses et recettes du CCAS dans le budget général de la commune, sous réserve de l'avis final de la DGFIP et de la Préfecture. Une commission générale (en remplacement du Conseil d'Administration) sera mise en place ainsi que des groupes de travail.

VI/ Questions diverses :

Reversement Ski-Pass inter-stations : **le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise** le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'Office de Tourisme avec la même clé de répartition que pour la saison 2014/2015.

Primes remontées mécaniques : **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de mettre en place la prime d'ancienneté et d'autoriser le versement des régularisations pour les agents des remontées mécaniques.

Séance levée à 20 heures 40.